

DASR

LINGETTES DESINFECTANTES DES
SURFACES ET MATERIELS PREALABLEMENT
NETTOYES
SANS RINÇAGE



DESTINATIONS

Désinfection des:

- Surfaces et matériels préalablement nettoyés en milieu agro-alimentaire (restauration, cuisines centrales...).
- Surfaces et matériels préalablement nettoyés en milieu hors agro-alimentaire (crèches, laboratoires...).

FORMULE

Actif : Ethanol (CAS 64-17-5) 54% m/m.

MODE D'EMPLOI

Produit prêt à l'emploi à usage unique.

Soulever le couvercle et retirer l'opercule d'étanchéité.
Insérer la lingette centrale à l'intérieur du capot.

Bien refermer le couvercle après utilisation.

Laisser agir entre 30 sec et 5 minutes selon l'efficacité antimicrobienne recherchée.

Le rinçage est inutile. Ne laisse aucun résidu.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser les biocides avec précaution.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Produit inflammable et irritant pour les yeux.
En cas d'incident, contact le CAP le plus proche (01.45.42.59.59). Consulter la fiche de données de sécurité au préalable.



CONDITIONNEMENTS

REF : DASR100

Boîte de 100 lingettes 120 x 200mm.

Carton de 12 boîtes.

Palette de 90 cartons.

REF : DASR200

Boîte de 200 lingettes 150 x 200mm.

Carton de 6 boîtes.

Palette de 60 cartons.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Consignes de tri : Emballage complet à mettre dans la poubelle de tri (boîte, capot, étiquette).

EAN13: 3615240000146 (DASR100) / 361524000160 (DASR200)

Produits biocides TP2 et TP4 (désinfectants pour les surfaces, matériaux équipements et le mobilier avec et sans contact direct avec les denrées alimentaires ou aliments pour animaux).

Produits fabriqués en France.

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES A 20°C

BACTÉRICIDE	EN1276* EN1276** sur Salmonella typhimurium & Listeria monocytogenes EN13697** EN13697** sur Salmonella typhimurium & Listeria monocytogenes EN16615**	30 sec 30 sec 5 min 5 min 5 min
LEVURICIDE	EN1650** EN13697** EN16615**	5 min
FONGICIDE	EN1650**, EN13697**	5 min
ACTIF SUR VIRUS	EN14476** sur Adenovirus, Norovirus murin, Rotavirus EN14476** sur Coronavirus	5 min 1 min

*Normes passées en condition de saleté (albumine bovine 3g/L ; ** Normes passées en condition de propreté (albumine bovine 0,3g/L)